

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, M. LAQUA, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, M. LE CLECH, M. LE GOFF, P. QUÉRO, M. MOREIRO, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT (Arrivée à 20 heures 09), L. LELEU, F. GOUPIL, A. MARQUET (arrivée à 20 heures 07), J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absent représenté : R. SENNEDOT **procuration à M. PARMENT**

Absente excusée : H. JOUDAR

Secrétaire de séance : Madame L. ANQUETIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2016 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 30 juin 2016 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-AVENANT AU BAIL À RÉHABILITATION CONCLU AVEC LOGÉO HABITAT CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE DU 26 RUE DU BAC

ACCEPTÉ à **L'UNANIMITÉ**, de modifier par avenant la désignation du bien donné en bail à réhabilitation concernant la propriété municipale sis 26 rue du Bac, conformément au plan parcellaire annexé ; **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant ; **AUTORISE** le Maire à désigner Maître Martel, notaire à Choisy-le-Roi pour procéder à la rédaction de l'avenant au bail à réhabilitation afférent.

2-CONVENTION DE GESTION DES ESPACES VERTS ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE POUR LE QUAI DE LA BARONNIE

APPROUVE à **L'UNANIMITÉ**, la convention de gestion des espaces verts sur la RD 249, Quai de la Baronnie ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Département du Val-de Marne ladite convention.

3-OBLIGATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

DÉCIDE à **L'UNANIMITÉ**, d'instituer, à compter du 1^{er} décembre 2016, l'obligation de dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie.

4-MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

INSTITUE à **L'UNANIMITÉ**, sur les grandes parcelles à dominante pavillonnaire délimitées sur le document graphique annexé, un taux à 10% (zone 1) ; **INSTITUE** sur les secteurs du Cœur de Ville, des Grandes Résidences d'Ablon sur Seine et des grandes parcelles à usage mixte délimitées sur le document graphique annexé, un taux à 20% (zone 2) ; **FIXE** la valeur forfaitaire des aires de stationnements non comprises dans la surface visée à l'article L331.10, à 3 500 euros par emplacement non couvert ; **MAINTIENT** l'exonération totale des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés,

INSTAURE l'exonération dans la limite de 50 % de leur surface, des surfaces de constructions pour résidence principale financées en partie par un prêt à taux zéro (PTZ), l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et l'exonération totale des surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles

MAINTIENT la taxe d'aménagement à 5% sur les autres secteurs du territoire (zone 3) ; **DIT** que les taux majorés de 10 et de 20 % sur les secteurs délimités au plan ci-annexé sont fixés afin de répondre aux besoins générés par les constructions à édifier, à savoir la réalisation d'équipements et infrastructures publics dont la liste suit : travaux de renforcement d'infrastructures de réseaux électrique, de voirie, locaux scolaires, crèche ; **DIT** que cette délibération ainsi que le plan annexé seront affichés en mairie.

5-CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN / CHAUFFEUR-LIVREUR DES REPAS EN LIAISON CHAUDE SOUS LE DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, la création de l'emploi d'avenir d'Agent d'entretien / Chauffeur-livreur des repas en liaison chaude, rattaché au service de Restauration.

6-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOpte à L'UNANIMITÉ, à compter du 1^{er} novembre 2016 la modification du tableau des emplois :
Filière administrative : suppression d'un emploi d'attaché territorial - Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Filière animation : suppression de trois postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet de 29 heures hebdomadaires et création de deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

ARRÊTE le nombre de postes figurant au tableau des effectifs permanents à 102 postes comme indiqué dans le tableau ci-après annexé.

7-ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES GARDIENS DU STADE PIERRE-POUGET

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'adopter pour les gardiens du stade Pierre-Pouget les cycles de travail suivant selon les périodes d'ouverture et de fermeture du stade au public et aux associations :

Période d'ouverture du stade : Durant la période d'ouverture du stade, les gardiens travaillent :

- deux semaines sur trois, 36 heures hebdomadaires
- et une semaine sur trois, 35 heures hebdomadaires

Période de fermeture du stade : Durant les périodes de fermeture du stade, dix semaines dans l'année durant les vacances scolaires, les gardiens travaillent 30 heures hebdomadaires.

8-ATTRIBUTION DES VÉHICULES DE SERVICE, DE SERVICE AVEC REMISAGE À DOMICILE ET DE FONCTION DE LA VILLE

FIXE à L'UNANIMITÉ la liste :

- des emplois pour lesquels un véhicule de fonction est attribué : la Directrice générale des services
- des mandats, des fonctions et des missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile : le Maire, le Directeur des services techniques, les agents d'astreinte et à titre exceptionnel, aux agents ou élus en missions ponctuelles

ADOpte le règlement annexé pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile

9-FIXATION DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR LES ENFANTS ABLONNAIS ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de fixer le forfait d'externat en école élémentaire de l'année scolaire 2016-2017 à 830,00 € par enfant ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'école élémentaire privée du Sacré Cœur sous contrat d'association avec l'État qui scolarise des enfants résidant à Ablon-sur-Seine sous réserve des dispositions de l'article L. 442-5-1 du Code de l'Éducation.

10-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LE LYCÉE PRIVÉ SOPHIA ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de mettre à la disposition du lycée privé SOPHIA, les installations sportives municipales (gymnase Pierre Pouget ou terrains de foot stabilisés en fonction de la demande) pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2016-2017, chaque mardi, jeudi et vendredi de 12 heures à 13 heures, pendant les périodes scolaires, et à l'exclusion des vacances scolaires ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire en cours ; **FIXE** le montant de la location des installations sportives sur la base d'un taux horaire, revalorisé de 1 % par rapport à 2015-2016, est établi à 17,48 € de l'heure.

11- DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2017

ÉMET à L'UNANIMITÉ, un avis favorable à la proposition d'accorder annuellement 12 dérogations municipales au repos dominical selon le calendrier ci-après : le dimanche 1^{er} janvier, le dimanche 26 février, le dimanche 19 mars, le dimanche 30 avril, le dimanche 28 mai, le dimanche 18 juin, le dimanche 17 septembre, le dimanche 8 octobre, le dimanche 12 novembre, le dimanche 26 novembre, le dimanche 24 décembre, le dimanche 31 décembre.

SOLLICITE l'avis conforme de la Métropole du Grand Paris sur la proposition ci-dessus ; **PRÉCISE** que le calendrier définitif sera fixé par arrêté du Maire après avoir procédé à toutes les consultations prévues par les textes en la matière.

11-RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2015 : LYONNAISE DES EAUX-SUEZ - SEDIF – S.I.E.V.D.EPA ORSA - ICF LA SABLIERE – DOMAXIS – COOPÉRATION ET FAMILLE – GROUPE VALOPHIS

PREND ACTE des rapports d'activité annuels de l'exercice 2015, présentés par :

- LYONNAISE DES EAUX-SUEZ, SEDIF, S.I.E.V.D., EPA ORSA
- ICF LA SABLIERE, DOMAXIS, COOPÉRATION ET FAMILLE, GROUPE VALOPHIS

QUESTION DIVERSES :

- **Guide pratique de l'urbanisme de la commune d'Ablon-sur-Seine :**

Afin de clarifier les critères d'instruction des autorisations d'urbanisme, la Ville a entamé un travail d'élaboration d'un guide pratique. La commission urbanisme-travaux et environnement, sera consultée avant la parution du guide

- **Évolution du projet Pitois – EHPAD – DOMUSVI :**

Le projet est modifié l'ERP passe de 112 à 92 lits et de 7 logements à 6 logements dont la Ville sera réservataire. La société DOMUSVI maintient néanmoins son offre d'achat au même prix. (1 750 K€).

- **Bilan d'activité de la Police Municipale de Villeneuve-le-Roi et d'Ablon-sur-Seine :**

Monsieur le Maire donne lecture du récapitulatif du bilan d'activité de la Police Municipale au 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

La séance est levée à 20 heures 46.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 10 novembre 2016.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine